

SEANCE DU 09 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf juin, à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur NIGRO Jean-Pierre, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de M. LORANGER et M. BARBIER

Secrétaire de séance : HACQUART Nicole

Date d'affichage : 02 juin 2022

Date de la convocation : 02 juin 2011

Le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2022 est lu et adopté.

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN-THELLE AU SE60

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Vexin-Thelle, par délibération en date du 08 décembre 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat les compétences optionnelles :

- Travaux neufs d'éclairage public non liés aux travaux sur le réseau électrique
- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 10 mars 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour libérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle au SE60

OBJET : Appel à projets de travaux auprès du SE60

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire établir un plan de financement par le Syndicat d'Energie de l'Oise, concernant l'enfouissement de tous les réseaux situés dans la rue de l'église et dans la rue du Rillon. Le but de ces éventuels travaux est d'envisager un programme dans l'avenir, afin que l'enfouissement se généralise dans notre commune.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux pourraient être subventionnés entre 50 et 80% par rapport à certains critères qui seront définis par notre syndicat.

A l'issue de cette étude, le Conseil Municipal se réunira, afin de prendre lecture de tous les documents relatifs à la faisabilité et au financement de ce projet. Suite à leurs échanges les membres du conseil prendront une décision sur la suite à donner au projet d'enfouissement des réseaux..

OBJET : LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du lancement de la campagne de recensement de la populations prévue début de l'année 2023.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à cette action, il faut délibérer afin de nommer le coordonnateur communal qui aura la responsabilité de la préparation, et de la réalisation de cette enquête concernant le recensement de la population de notre commune.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que Madame ADOUX Pauline, agent administratif au sein de notre collectivité est volontaire pour remplir cette tâche.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide de nommer Madame ADOUX Pauline, adjoint administratif de la commune, coordinatrice communale pour se charger de la collecte du recensement de la populations en 2023.

OBJET : Décision Modificative

Monsieur le Maire informe son Conseil que sur demande de Madame la trésorière de Breteuil, il sera nécessaire de réaliser un décision modificative au budget primitif 2022.

Présentation de la Décision modificative :

022 : +1872€

6811 : +1872€

Investissement dépense : 020 : +1872€

Investissement recette : 28042582 : +1872€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer cette décision modificative n°1 sur le Budget primitif 2022.

OBJET : Organisation des festivités du 14 juillet 2022

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal, que les festivités du 14 Juillet 2022 risquent d'être perturbées par la météo.

Monsieur le Maire précise que suite aux fortes chaleurs, et à la sécheresse que nous subissons actuellement, et suite à certaines interdictions qui seront notifiées prochainement aux communes par arrêtés de la Préfecture de l'Oise.

C'est tout à fait naturel, que les tirs de feux d'artifices ou tout autre utilisation d'articles à base de flamme ne soient pas autorisés suite aux risques d'incendie.

Le conseil municipal après une discussion sérieuse décide de respecter les recommandations préfectorales et d'approuver les interdictions concernant l'utilisation du feu.

Le conseil municipal accepte l'idée d'organiser un repas champêtre au sein de la salle polyvalente ouvert aux administrés et à leurs amis.

OBJET : Mise en place d'une nouvelle clôture au Cimetière.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que suite aux travaux de renouvellement total de la clôture du Cimetière effectué par les Ets RACINET, d'un montant hors taxe de 15012,80 euros, notre Commune a bénéficié de l'attribution de deux subventions.

A savoir :

- Le Conseil Départemental pour un montant de 5850 euros
- L'Etat (DETR) pour un montant de 6005,12 euros

Monsieur le Maire remercie les Services de la Préfecture de l'Oise et du Conseil Départemental pour cette attention très appréciée.

OBJET : Mise au point sur les travaux de voiries rue du Calvaire et Chemin Blanc et Observations éventuelles

Les travaux de voiries actuellement en cours dans la rue du CALVAIRE, la rue du Moulin, la rue du Haut et le Chemin Blanc ont été évoqués.

Monsieur le Maire a fait part du commencement des travaux par l'entreprise LHOTELLIER, choisie par le Conseil Municipal avec le concours de Monsieur LABBE notre Maître d'œuvre.

La mise en place du chantier s'est effectuée sans aucun problème. Tous les riverains ont été et seront régulièrement informés lors du déroulement des travaux, afin d'éviter au maximum toutes difficultés.

La séance est close à 20h30

SEANCE DU 09 JUIN 2022

NOMS	Prénoms	Qualités	Pouvoir à	Signatures
NIGRO	Jean-Pierre	Maire		
TABARY	Xavier	1 ^{er} Adjoint		
SAUVAGE	Sébastien	2 ^{ème} Adjoint		
VILLAIN	Isabelle	Conseillère Municipale		
LEGRAND	Valérie	Conseillère Municipale		
LORANGER	Sylvain	Conseiller Municipal		
BARBIER	Daniel	Conseiller Municipal		
GAMBET	Thérèse	Conseillère Municipal		
HACQUART	Nicole	Conseillère Municipale		
GOBERT	Stéphane	Conseiller Municipal		
DURANT	Gérard	Conseiller Municipal		

